

DECRET N°79-66 du 2 Avril 1979

portant création de la commission
technique d'attribution de monopoles
aux sociétés d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
- VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation
du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978
qui l'a modifié ;
- VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement et
le décret N°78-174 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU les décisions de la 8ème Session du 2ème Comité Central
du Parti de la Révolution Populaire du Bénin du 31 janvier
1979,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission technique pour l'attri-
bution de monopoles aux sociétés d'Etat.

ARTICLE 2 - La composition de la commission est la suivante :

Président : Camarade BABA-MOUSSA Aboubakar, Directeur Général
de la Banque Béninoise pour le Développement,

Premier Vice-Président : Camarade AMOUSSOU Bruno, Directeur
Général de la Banque Commerciale du
Bénin,

Deuxième Vice-Président : Camarade MALLAM-IDI Abdoulaye,
Directeur Général Adjoint de la Banque
Commerciale du Bénin,